

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02313

Numéro SIREN : 833 809 023

Nom ou dénomination : M.L.E. ENTREPRISE

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001725

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE GRENOBLE**

Date : 29/01/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001725**
n° de gestion : **2017B02313**
n° SIREN : **833 809 023 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 29/01/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

M.L.E. ENTREPRISE
32 Avenue du Vercors 38210 TULLINS

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

A circular official stamp of the Tribunal de Commerce de Grenoble is visible. The stamp features a central emblem and the text 'TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE' around the perimeter. A handwritten signature in dark ink is written across the bottom of the stamp.

M.L.E. ENTREPRISE

Société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros
Siège Social à 38210 TULLINS - 32, Avenue du Vercors

833 809 023 R.C.S. GRENOBLE

COMPTES ANNUELS ET ANNEXE

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

**Copie certifiée conforme
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the text 'Le Président'.

Désignation de l'entreprise **SAS M.L.E. ENTREPRISE**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **32 AVENUE DU VERCORS****38210 TULLINS**Numéro SIRET * **8 3 3 8 0 9 0 2 3 0 0 0 1 7**Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2**Durée de l'exercice précédent * **1 1**

ACTIF

		Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 9		Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 1 8	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	854 692	590 156
Total I (5)		044	048	854 692	590 156
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	074	120 035	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	155 907	194 580
	Charges constatées d'avance *	092	094	178	
	Total II	096	098	276 120	194 580
Total général (I+II)		110	112	1 130 812	784 736

PASSIF

		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	60 000	60 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	6 000		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	125 311		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	449 450	191 311	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	640 761	251 311	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	471 862	515 876	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 189	2 220	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	15 000	15 330	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	490 051	533 425	
Total général (I + II + III)		180	1 130 812	784 736	

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	395 172
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	264 536
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	119 900	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS M.L.E. ENTREPRISE

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 0 0 9 2 0 1 9

Exercice N-1 clos le

13 0 0 9 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier - immobilier			242	8 958	22 710
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	37	244	302	938
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *				254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	9 260	23 648

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers				280	469 900	217 056
Produits exceptionnels				290		7 600
Charges financières				294	11 190	9 697
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *				306		

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprise nouvelle (44, septies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989		
Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				
			Zones de restructuration de la défense (44, septies)	127		
			Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
			Créance due au report en arrière du déficit	346		
			Zones de revitalisation rurales (44, septies)	138		
			Pôles de compétitivité hors CICE (art 44, septies)	990		
			Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44, septies)	992		
					342	
					350	446 405

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			352	3 045	354	
Déficits antérieurs reportables : * 1.4...8.9			356			
Déficits antérieurs reportables : * 1.4...8.9					360	3 045

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

			370	0	372	
--	--	--	-----	---	-----	--

SAS M.L.E. ENTREPRISE
32 AVENUE DU VERCORS
38210 TULLINS

ANNEXE DU 01/10/2018 AU 30/09/2019

CABINET JP GONNIN EXPERTISE
2 RUE BON

26100 ROMANS SUR ISERE
04.75.45.56.97

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 130 811.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 449 449.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019. L'exercice précédent avait une durée de 11 mois

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Notre société détient depuis le 12/09/2019 la totalité des actions de la société BATTAGLINO DECONSTRUCTION.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	580 156		264 536
Prêts, autres immobilisations financières	10 000		
TOTAL	590 156		264 536
TOTAL GENERAL	590 156		264 536

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			844 692	
Prêts, autres immobilisations financières			10 000	
TOTAL			854 692	
TOTAL GENERAL			854 692	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 000		10 000
Groupe et associés	119 900	119 900	
Débiteurs divers	135	135	
Charges constatées d'avance	178	178	
TOTAL	130 213	120 213	10 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	215	215		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	471 647	76 476	338 588	56 583
Fournisseurs et comptes rattachés	3 189	3 189		
Groupe et associés	15 000	15 000		
TOTAL	490 051	94 880	338 588	56 583
Emprunts remboursés en cours d'exercice	42 053			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	6 000			6 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	135
Total	135

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 915
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200
Total	5 115

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	178
Total	178

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	467 948
Total	467 948

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés : intérêts courus sur emprunts	34 702	34 702
Total (1)		34 702

- Nantissement de 2128 actions de la société BATTAGLINO DECONSTRUCTION
- Blocage en compte courant d'associé d'un montant de 15 K€

Engagements reçus

- Convention de garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition d'une partie des titres de participation. Limité à un montant maximum de 280 K€ jusqu'au 31 décembre 2020.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	11 847

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- PRISM'ENERGIE	53 394	100.00	48 394
- BATTAGLINO DECONSTRUCTION	926 474	100.00	605 542
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

M.L.E. ENTREPRISE

Société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros
Siège Social à 38210 TULLINS - 32, Avenue du Vercors

833 809 023 R.C.S. GRENOBLE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 JANVIER 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 449.449,74 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice 449.449,74 €

Affectation

Au compte « Autres réserves » 449.449,74 €

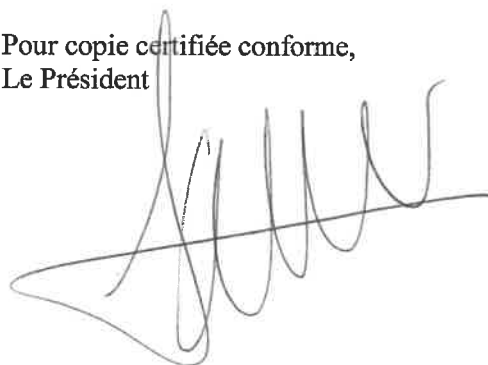
Totaux 449.449,74 € 449.449,74 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ce que le rapport de gestion mentionne que les sommes distribuées à titre de dividendes, depuis la constitution de notre société, ont été les suivantes :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40 %		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION DE 40 %
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
30.09.2018	60.000 €		

Pour copie certifiée conforme,
Le Président



M.L.E. ENTREPRISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 60.000 euros

32 Avenue du Vercors
38210 TULLINS

RCS GRENOBLE 833 809 023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

M.L.E ENTREPRISE
Société par Actions Simplifiée

32 Avenue du Vercors

38210 TULLINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société M.L.E ENTREPRISE SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont notamment porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'essentiel de l'actif est constitué des titres de participation des filiales. Les montants présentés ont fait l'objet, par la direction de l'entreprise, de procédures tendant à s'assurer de l'inexistence de risque significatif sur ces valeurs ; nos diligences nous conduisent à conclure, au respect du principe de prudence dans l'évaluation de ces postes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si

ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

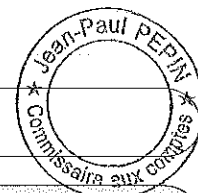
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Grenoble, le 31 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes

Jean-Paul PEPIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, horizontal oval shape with a small vertical stroke at the top center and a short horizontal line extending to the right.



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 11	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	844 692.00		844 692.00	580 155.84	264 536.16	45.60
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	10 000.00		10 000.00	10 000.00		
	Total II	854 692.00		854 692.00	590 155.84	264 536.16	44.82
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	120 035.00		120 035.00		120 035.00	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	155 907.00		155 907.00	194 580.40	38 673.40	19.88
	Charges constatées d'avance (3)	177.93		177.93		177.93	
	Total III	276 119.93		276 119.93	194 580.40	81 539.53	41.91
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 130 811.93		1 130 811.93	784 736.24	346 075.69	44.10

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

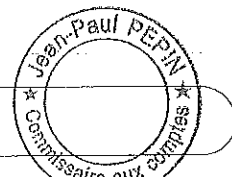
BILAN PASSIF



PASSIF		Exercice N 30/09/2019	12	Exercice N-1 30/09/2018	11	Ecart Niveaux Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 60 000)	60 000.00		60 000.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	6 000.00				6 000.00	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	125 311.08				125 311.08	
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	449 449.74		191 311.08		258 138.66	134.93
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	640 760.82		251 311.08		389 449.74	154.97
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
DETTE (I)	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	471 647.24		515 845.99		44 198.75	8.57
	Concours bancaires courants	215.07		29.59		185.48	626.83
	Emprunts et dettes financières diverses	15 000.00		15 216.58		216.58	1.42
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 188.80		2 220.00		968.80	43.64
	Dettes fiscales et sociales			113.00		113.00	100.00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Total IV	490 051.11		533 425.16		43 374.05	8.13
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Produits constatés d'avance (1)						
	Total V						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 130 811.93		784 736.24		346 075.69	44.10

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

94 879.11 65 478.16

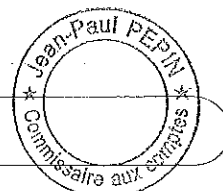


COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 11		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			8 958.27	22 710.23	13 751.96	60.55	
Impôts, taxes et versements assimilés			302.00	938.00	636.00	67.80	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			9 260.27	23 648.23	14 387.96	60.84	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 260.27	23 648.23	14 387.96	60.84	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

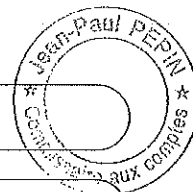
	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2019	12	30/09/2018	11	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	469 900.00		217 056.00		252 844.00	116.49
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	469 900.00		217 056.00		252 844.00	116.49
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	11 189.99		9 696.69		1 493.30	15.40
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	11 189.99		9 696.69		1 493.30	15.40
2. Résultat financier (V-VI)	458 710.01		207 359.31		251 350.70	121.22
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	449 449.74		183 711.08		265 738.66	144.65
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			7 600.00		7 600.00	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			7 600.00		7 600.00	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			7 600.00		7 600.00	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	469 900.00		224 656.00		245 244.00	109.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 450.26		33 344.92		12 894.66	38.67
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	449 449.74		191 311.08		258 138.66	134.93

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes



ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 130 811.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 449 449.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019. L'exercice précédent avait une durée de 11 mois

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Notre société détient depuis le 12/09/2019 la totalité des actions de la société BATTAGLINO DECONSTRUCTION.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

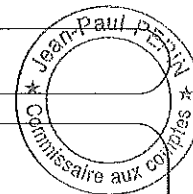
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

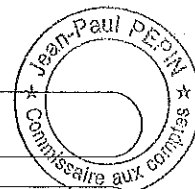
	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	580 156		264 536
Prêts, autres immobilisations financières	10 000		
TOTAL	590 156		264 536
TOTAL GENERAL	590 156		264 536

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			844 692	
Prêts, autres immobilisations financières			10 000	
TOTAL			854 692	
TOTAL GENERAL			854 692	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 000		10 000
Groupe et associés	119 900	119 900	
Débiteurs divers	135	135	
Charges constatées d'avance	178	178	
TOTAL	130 213	120 213	10 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	215	215		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	471 647	76 476	338 588	56 583
Fournisseurs et comptes rattachés	3 189	3 189		
Groupe et associés	15 000	15 000		
TOTAL	490 051	94 880	338 588	56 583
Emprunts remboursés en cours d'exercice	42 053			



ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Crés	Remboursés	En fin
actions	10.0000	6 000			6 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

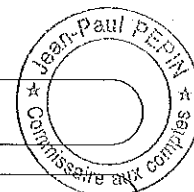
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	135
Total	135

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 915
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200
Total	5 115

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	178
Total	178



ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	467 948
Total	467 948

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

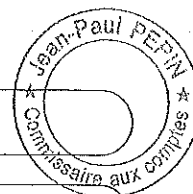
Engagements donnés

Autres engagements donnés :		34 702
intérêts courus sur emprunts	34 702	
Total (1)		34 702

- Nantissement de 2128 actions de la société BATTAGLINO DECONSTRUCTION
- Blocage en compte courant d'associé d'un montant de 15 K€

Engagements reçus

- Convention de garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition d'une partie des titres de participation. Limité à un montant maximum de 280 K€ jusqu'au 31 décembre 2020.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	11 847

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- PRISM'ENERGIE	53 394	100.00	48 394
- BATTAGLINO DECONSTRUCTION	926 474	100.00	605 542
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			